

Séance publique du 18 décembre 2007

Délibération n° 2007-4651

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Plan d'actions stratégique de la politique de gestion des déchets**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 décembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le 12 décembre 2006, le Conseil de communauté a adopté le cadre stratégique de gestion des déchets pour les dix prochaines années, à la suite d'un travail important réalisé par un groupe d'élus constitué, à la demande de monsieur le président Gérard Collomb, par un représentant de chaque formation politique, sous la coprésidence de monsieur Jean-Luc Da Passano, vice-président chargé de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets et monsieur Jacky Darne, vice-président chargé des finances et des moyens.

Cinq grands objectifs ont été définis :

- gérer les déchets dans le cadre du développement durable,
- réduire l'enfouissement,
- augmenter la valorisation matière,
- limiter le recours à l'incinération,
- maîtriser les coûts.

Le Conseil avait souhaité qu'un plan d'actions, déclinant ces objectifs, soit établi pour la période 2007-2017.

Le groupe de travail a poursuivi les réflexions engagées en 2006, lors de cinq réunions qui ont permis :

- de définir un cadre commun pour toutes les actions mesurables avec les objectifs attendus, des indicateurs physiques (impact sur les tonnages) et financiers, les actions de communication et éducatives envisagées, un planning et un responsable par action, pour évaluer la mise en œuvre du plan année après année,
- d'identifier les objectifs fixés par l'Union européenne, le ministère de l'environnement et du développement durable, Eco-emballages, et l'Agenda 21 du Grand Lyon et la manière de répondre à ces objectifs dans les délais,
- d'établir un scénario permettant, par la combinaison des actions, de mesurer l'impact en terme de tonnages sur l'incinération, l'enfouissement, la collecte sélective,
- d'engager les premières réflexions sur les modes de financement de la collecte et du traitement, ainsi que sur le devenir du traitement des déchets,
- de favoriser le développement de la coopération avec les territoires limitrophes, pour optimiser la gestion des flux de déchets.

Une large concertation avec la commission consultative des services publics locaux a également été menée, permettant d'enrichir les actions proposées.

Le plan d'actions 2007-2017 comprend six grands objectifs :

1° - Agir sur le gisement

- en réduisant les déchets à la source, par une action volontariste externe (recensement des actions réalisées sur le territoire du Grand Lyon en matière de réduction des déchets à la source afin de créer un centre de ressources pouvant servir de point d'information, envoi d'un questionnaire aux habitants sur leurs pratiques d'achat, développement d'actions type caddie intelligent dans les grandes surfaces, contrôle de la distribution des journaux gratuits pour limiter les déchets au sol),
- en adoptant un plan de prévention interne au Grand Lyon pour limiter notamment l'usage du papier,
- en augmentant le nombre de recycleries,
- en développant et en simplifiant le programme de compostage individuel sur l'ensemble du territoire communautaire pour 13 % de l'habitat pavillonnaire dans un premier temps, étendu à 50 % de cet habitat, dès que le premier objectif sera atteint.

2° - Étudier le périmètre et le mode de financement du service de gestion des déchets

- en poursuivant des actions auprès des gros producteurs en matière de réduction des déchets non ménagers pour diminuer de 6 000 tonnes par an la collecte et le traitement de ces déchets jusqu'en 2011,
- en mesurant l'impact sur les tonnages d'ordures ménagères et sur la TEOM de la mise en place d'une redevance spéciale à partir de 2011.

3° - Augmenter la valorisation matière

- en optimisant la collecte sélective (plus 20 000 tonnes par an à compter de 2012) et du verre (plus 7 000 tonnes par an à compter de 2010) et en développant des actions de communication bien ciblées et bien adaptées,
- en étudiant la possibilité de disposer, sous maîtrise d'ouvrage publique, d'un centre de tri, fin 2011, pour mieux anticiper les évolutions à venir et obtenir une meilleure concurrence entre les opérateurs,
- en réalisant 5 nouvelles déchèteries d'ici 2017 et en étendant la valorisation matière en déchèterie, particulièrement pour le textile et le plâtre dès 2009,
- en valorisant 8 000 tonnes par an dès 2008 de déchets d'ébouage (contre 1 800 tonnes aujourd'hui) et de balayage (8 000 tonnes en 2010 contre 800 tonnes aujourd'hui) par un tri des matériaux récupérés sur voie publique, dans les subdivisions de nettoyage et, pour le balayage, à la station d'épuration de Pierre Bénite.

4° - Adapter le service aux besoins et situations nouvelles, en ajustant, en accord avec les municipalités, les fréquences de collecte des ordures ménagères au type d'habitat, en étudiant de nouveaux modes de collecte et en adoptant un règlement communautaire d'élimination des déchets (délibération approuvée lors du Conseil du 12 novembre dernier).

5° - Optimiser les flux et le traitement des déchets par une meilleure utilisation de nos capacités d'incinération et par une limitation de l'enfouissement (mise en place d'une presse à balles en 2009, d'un broyeur en 2011 avec un objectif global de réduire d'environ 25 000 tonnes par an l'enfouissement). Cette approche d'optimisation et de sécurisation des installations s'opérera en lien avec la coopération qui se développe avec le Sitom nord Isère (Bourgoin Jallieu), Organom (Bourg en Bresse) et le Sytraival (Villefranche sur Saône).

6° - Anticiper sur les futurs moyens de traitement en lançant, dès 2008 ou 2009, des études sur le devenir des usines d'incinération (qui sont à la moitié de leur vie) et sur de nouvelles capacités d'élimination, afin d'enclencher les décisions (2010) permettant d'être opérationnels sur les moyens de traitement des déchets en 2020.

Sur la base d'une combinaison des actions suivantes :

- compostage individuel porté à 13 % de l'habitat pavillonnaire,
- limitation des gros producteurs,
- optimisation de la collecte sélective :
 - . augmentation de la fréquence de collecte sur Lyon et Villeurbanne en 2009,
 - . passage en porte à porte sur les 18 dernières communes, actuellement en points d'apport volontaire, à partir de 2009,

- . objectif d'un refus de tri à 20 % maximum,
- optimisation de la collecte du verre (nombre, type et localisation des silos),
- augmentation du nombre de déchèteries (objectif : 22) prévues suffisamment grandes pour l'éventuelle mise en place de nouvelles filières,
- augmentation de la valorisation :
 - . en déchèteries : tri du plâtre, du textile, etc.,
 - . des déchets du nettoyage : déchets de balayeuses et tri des déchets d'ébouage,
- mise en place d'un stock tampon d'ordures ménagères (presse à balles) en 2009,
- mise en place d'un broyage pour les encombrants et l'ébouage en 2011.

Le groupe de travail sur les déchets a simulé un scénario à dix ans mettant en évidence que :

- les objectifs de l'Union européenne (atteindre 60 % de valorisation matière et énergétique, dont 55 à 80 % de recyclage des emballages) sont atteints pour la valorisation matière et énergétique depuis 2006 et le seront dans leur volet recyclage des emballages, en 2012,
- les objectifs du ministère de l'environnement et du développement durable (ramener les quantités d'ordures ménagères à 250 kilos par habitant et par an en 2010 et 200 kilos en 2015) seront atteints,
- les objectifs d'Eco-emballages (atteindre 66,74 kilos par habitant et par an en 2010) seront réalisés (68 kilos prévus en 2010 contre 52,3 kilos en 2006).

Ce scénario volontariste est conforme aux conclusions du Grenelle de l'environnement et à nos objectifs de l'Agenda 21. Il prendra en compte l'objectif d'une maîtrise des coûts de service posé par la délibération du 12 décembre 2006 et l'exigence de leur suivi régulier.

Il permettra, en 2017, tout en prenant en compte l'évolution de la population sur la base des données Insee (environ 130 000 habitants supplémentaires) :

- d'augmenter très significativement le volume de déchets recyclés (119 335 tonnes en 2006-207 700 tonnes en 2017),
- de réduire de manière très conséquente les volumes de déchets enfouis en décharge classe II (68 062 tonnes en 2006-9 893 tonnes en 2017),
- de marquer un coup d'arrêt à l'augmentation du volume d'incinération, tout en maintenant l'apport au réseau de chaleur (327 063 tonnes en 2006-327 641 tonnes en 2017).

Chaque année, une évaluation de l'avancement de chaque fiche action sera opérée, ainsi qu'un bilan consolidé de mise en œuvre du plan pour la période 2007-2017 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

Approuve le plan d'actions stratégique de la politique de gestion des déchets.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,